



Rentrée scolaire 2017/2018

Par courrier reçu le 7 juillet 2017, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines a autorisé le retour à la semaine de 4 jours scolaires à La Falaise au vu de la demande conjointe du conseil municipal et du conseil d'école.



- La semaine scolaire-type mise en place pour 2017/2018 à l'école « Les 3 Tilleuls » s'établit comme suit :



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	X	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		8h30 11h30	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30		13h30 16h30	13h30 16h30
Garderie du soir	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00

- Les tarifs des différents services scolaires ont été révisés par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 juin 2017 comme suit :

	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
Cantine	3,80 €	3,85 €
Garderie - matin seul	1,75 €	1,75 €
Garderie - soir seul	2,65 €	2,70 €
Garderie - matin & soir	3,60 €	3,70 €
Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après la garderie du soir, se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.		

- Les inscriptions aux services périscolaires (garderie et cantine) auront lieu du 26 juin au 28 juillet 2017 :**

- pour les enfants déjà inscrits en 2016/2017, un dossier en partie pré-rempli vous a été distribué via l'école,
- pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge est à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

Accueil extra-scolaire 2017/2018



Consciente des difficultés rencontrées par les familles pour la garde des enfants durant les mercredis et les vacances scolaires et ne pouvant proposer de structure d'accueil, nous avons sollicité les communes voisines pour vous présenter diverses solutions d'accueil :

• Aulnay-sur-Mauldre :

La mairie d'Aulnay-sur Mauldre propose quelques places (dans la mesure des places disponibles) aux habitants de La Falaise : leur centre de loisirs se déroule actuellement dans les locaux de l'école (16 Grande Rue).

- ↳ Accueil proposé les mercredis (journée).
- ↳ Un accueil durant les vacances scolaires sera proposé à partir de septembre 2018 lorsque le bâtiment actuellement en cours de construction dédié au centre sera livré.
- ↳ Tarif 2017/2018 extra-muros journée : 10 € + 4 € pour le repas
- ↳ Pour la rentrée, les préinscriptions peuvent se faire en mairie de La Falaise qui transmettra. Seule la mairie d'Aulnay-sur-Mauldre validera l'inscription.
- ↳ Pour les inscriptions, la mairie d'Aulnay mettra en place un portail famille : merci de nous communiquer impérativement une adresse mail si vous souhaitez en bénéficier.

• Épône :

Depuis plusieurs années, la mairie d'Épône accueille des Falaisiens au centre de loisirs « Le Verger » (rue du Pavé). Les inscriptions et les demandes d'information sont à adresser directement au service Jeunesse d'Épône.

• Nézel :

La mairie de Nézel a le plaisir d'annoncer que le tout nouveau Centre de Loisirs Bellevue ouvre ses portes le 10 juillet 2017. D'une capacité de 20 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans, celui-ci sera accessible en priorité aux jeunes Nézelais. Cependant, le conseil municipal de Nézel a souhaité également proposer quelques places (dans la mesure des places disponibles) aux habitants de La Falaise en raison de la proximité d'actions de nos 2 communes.

- ↳ Accueil proposé les mercredis après-midi seulement et durant les vacances scolaires.
- ↳ Fermeture du 7 au 25 août 2017.
- ↳ Tarif 2017/2018 extra-muros journée : 25 € repas inclus
- ↳ Les inscriptions et les demandes d'information sont à adresser en mairie de Nézel (mairiedenezel@wanadoo.fr - accueil ouvert les lundis, mercredis, samedis : 9h00-12h00 et les mardis, jeudis : 15h-18h30).

Participation communale aux frais d'accueil de loisirs

Vacances scolaires 2016/2017



Comme annoncé dans le flash n° 19 (octobre 2016), penser à conserver vos factures pour les présenter en mairie avec une pièce d'identité et un RIB pour faire la demande de versement par virement bancaire à partir du 4 septembre 2017.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2016, a décidé à l'unanimité de renouveler l'aide financière :

- de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus,
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2016/2017, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Transport scolaire pour les lycées du Mantois

La commune de La Falaise adhère au Syndicat Mixte de Transports Scolaires Mantes Maule Septeuil (SMTS) qui organise les circuits de transport scolaire (transporteur TRANSDEV) pour les établissements suivants :



- ▶ Lycées Léopold-Sédar-Senghor et Sully à Magnanville
- ▶ Lycée Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie
- ▶ AFORP et Lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville

Les documents d'inscription sont téléchargeables sur www.la-falaise.fr, toutefois, les familles peuvent désormais inscrire leur(s) enfant(s) en ligne sur le site du STIF : <https://scol-r-css.stif.info>

- ↳ Pour les élèves inscrits en 2016/2017 il s'agit d'un renouvellement.
- ↳ Pour les nouveaux élèves, il suffit de se rendre sur le même site onglet « nouvel inscrit ».
- ↳ L'identifiant web et le mot de passe ont été communiqués par courrier adressé aux familles. Ils peuvent être demandés par courriel à smtsguerville78@gmail.com.

Pour les familles ne disposant pas d'un accès internet, le formulaire d'inscription est disponible en mairie. Les dossiers papier sont à renvoyer à TRANSDEV (Zac de la Prévoté - 3 Route de Bû CS 50007 à 78550 HOUDAN - Tél. : 01.30.46.96.60).

Carte Imagin'R scolaire

(Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville notamment)



Suite à plusieurs demandes reçues en mairie, nous vous informons qu'aucun arrêt de circuit de bus n'existant sur La Falaise, nous ne disposons pas des dossiers de demande de carte Imagin'R scolaire.

Vous pouvez les demander auprès :

- d'une gare SNCF (Épône, Nézel, Mantes...)
- de la mairie de l'arrêt choisi
- sur le site www.imagine-r.com.

Végétation privée débordante sur la voie publique : Taillez vos haies ! (2)



Afin de ne procurer aucune gêne envers les passants, l'éclairage public, les réseaux aériens et garantir la sécurité de tous, nous vous rappelons que vous êtes tenus d'assurer l'alignement et l'égagement de vos arbres ou haies lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

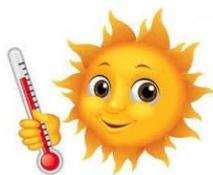
Les particuliers ont une obligation d'égagement de la végétation, passible de sanctions, qui pourrait les rendre responsables en cas d'accident conformément à l'article 673 du code civil.

Il est important de rappeler que l'entretien régulier des végétaux permet la repousse des feuillages et facilite le maintien de haies plus denses. Une intervention trop sévère suite à des années de négligence produirait une haie qui ne présentera plus à la vue que du bois sec, pouvant aller jusqu'à la faire mourir.

Nous invitons donc les habitants concernés à entretenir régulièrement leurs haies afin de préserver le patrimoine végétal, de garantir la sécurité de tous et de conserver la qualité de vie tant appréciée.

Ce rappel fait suite à des plaintes récurrentes en mairie.

Recensement plan canicule 2017 (2)



Dans le cadre du plan canicule, la mairie recense les personnes fragiles et/ou isolées afin de prévenir et limiter les risques encourus en cas de très forte chaleur.

Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1^{er} juin au 31 août. Ce dispositif est destiné à prévenir les conséquences sanitaires des températures élevées. La loi du 30 juin 2004 a confié au Maire le soin de recenser les personnes âgées (à partir de 65 ans, ou reconnues inaptes au travail à partir de 60 ans), ainsi que les personnes handicapées, isolées à leur domicile, afin de disposer, en cas de phénomène caniculaire et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des Falaisiens susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Pour vous-même ou l'un de vos proches après vous être assuré(e) de son accord, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne en déposant une demande d'inscription :

- disponible en mairie
- adressée sur demande par téléphone au 01 30 95 64 45 ou par courriel à mairie.lafalaise@wanadoo.fr
- téléchargeable sur le site internet communal www.la-falaise.fr (rubrique Démarches administratives).

Cette inscription n'est pas obligatoire (vous pourrez à tout moment sortir du dispositif sur simple demande) et reste confidentielle conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes qui se seront inscrites cette année n'auront pas à se réinscrire les années suivantes mais pourront annuler ou modifier leur inscription (changement de coordonnées téléphoniques...).

Horaires d'ouverture de la mairie - Eté 2017 (2)

L'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires habituels (les lundis, mardis et vendredis de 16h00 à 18h30) jusqu'au 28 juillet inclus puis à compter du 21 août 2017. Durant la période de fermeture estivale du 31 juillet au 18 août 2017 inclus, 2 permanences seront assurées **les mardis 1^{er} et 8 août 2017 de 14h00 à 17h00**.

N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel :
mairie.lafalaise@wanadoo.fr



Ci-joints : (documents disponibles en mairie ou sur www.la-falaise.fr)

Le PLUInfo n° 2



Le Guide du Riverain de la Mauldre

(remis aux riverains seulement)

